



MAIRIE DE DONVILLE LES BAINS
97 route de Coutances - 50350 DONVILLE LES BAINS
Tél. : 02.33.91.28.50 – Fax. : 02.33.91.28.55

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 DECEMBRE 2012**

L'an deux mille douze, le dix sept décembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la
présidence de Jean-Paul LAUNAY Maire.

Etaient présents : M. LAUNAY Jean-Paul, Mme LEGRIS Albane, Mme CHOLET
Frédérique, M. LEMARQUAND Jean-Claude, M. BITU David, Mme GOGO Elisabeth,
M. GAUTIER Daniel, M. BANSE Olivier, M. MAUNOURY Christian, M. LECUIR Roland,
Mme DEBRAY Christine, M. SOULARD Thomas, M. PEROT Philippe, M. GIRARD
Emmanuel.

Procurations : Mme HAYOT Rachel à M. GAUTIER Daniel, M. LAUNAY Marc à
M. LAUNAY Jean-Paul, M. FROMENTIN Stéphane à M. LEMARQUAND Jean-Claude,
Mme CAZAL Karine à Mme LEGRIS Albane, M. DI MASCIO Roberto à Mme CHOLET
Frédérique, Mme BOUCEY Maryse à M. LECUIR Roland, M. GRIVEL Eric à Mme GOGO
Elisabeth, M. ARONDEL Guillaume à M. GIRARD Emmanuel.

Secrétaire de séance : M. LEMARQUAND Jean-Claude

Date de convocation : 10 décembre 2012

Date d'affichage : 24 décembre 2012

En exercice : 22

- présents : 14

- Votants : 22

2012-12-3-ZAC de la Herberdière : modification du PLU

M. le Maire propose :

Vu le code de l'urbanisme,
Vu la délibération du conseil municipal du 10/12/2007 approuvant le plan local d'urbanisme,
Vu la délibération du conseil municipal du 22/10/2012 approuvant le dossier de création de la
ZAC de la Herberdière,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de modifier le plan local de l'urbanisme.

Les modifications envisagées portant sur les points suivants :

Plan de zonage

Changer la destination de la zone Ux en Ua, de la zone 2AU en 1AU ; rectification de la zone
1AUe et de son emplacement réservé.

Règlement

Adapter certains articles du règlement notamment l'article 2 de la zone Ux pour ne pas
permettre de nouvelles implantations ou extensions ; articles de la zone 1AU pour remplacer
la SHON par la surface plancher.

Orientation d'aménagement

Rendre compatible le schéma d'aménagement et les prescriptions écrites de l'orientation
d'aménagement n°2 au schéma d'intention présenté dans le dossier de création de la ZAC.


Accusé de réception en préfecture
050-215001652-20121217-2012-12-3-DE
Date de télétransmission : 21/12/2012
Date de réception préfecture : 21/12/2012

M. le maire rappelle que la procédure sera menée conformément aux dispositions des articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, et propose de demander l'assistance des services de l'Etat (DDTM) pour la mise en œuvre du dossier de modification.
Et demande l'autorisation de signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'Etat

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

Vote : pour 21 contre 0 abstention 1

Fait et délibéré à Donville les Bains, le 17 décembre 2012

Le Maire,

Jean-Paul LAUNAY

Publication ou notification du :


24/12/2012

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-préfecture le : 21/12/2012

Le Maire,

Jean-Paul LAUNAY
